

FERMETURE DES BUREAUX AU PUBLIC

Chers membres du Barreau,

Nous vous informons qu'en raison des circonstances exceptionnelles la Maison de l'avocat (sis à 2A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg) et le Service de l'assistance judiciaire (« AJ ») (sis à 45, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg) sont désormais fermés au public et travaillent en service réduit à guichet fermé jusqu'à nouvel ordre.

Les services de la Maison de l'avocat sont joignables par adresse mail info@barreau.lu.

Le service de l'AJ est joignable par adresse mail aj@barreau.lu.

La réception téléphonique du Barreau de Luxembourg (tél. : 46 72 72 1) est joignable du lundi au vendredi de 14h à 16h uniquement.

En ce qui concerne le service de l'AJ :

- l'envoi de demandes d'AJ doit se faire exclusivement par envoi postal ;
- vous êtes priés de ne pas remettre de nouveaux dossiers pour taxation pour le moment, sauf cas d'extrême urgence. Dans ce cas, vous devez prendre rendez-vous au préalable à l'adresse mail aj@barreau.lu ;
- vous êtes également priés de ne pas venir chercher pour le moment vos dossiers dont la taxation a déjà été faite, sauf cas d'extrême urgence. Exceptionnellement, le service de l'AJ va envoyer vos notes de frais et honoraires au Ministère de la Justice pour règlement sans que vous ayez besoin de récupérer votre dossier au préalable.

Bien à vous,